

Régime de
pension des
députés de
l'Assemblée
législative

RAPPORT
ANNUEL



**Régie de retraite de la fonction
publique**

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishininewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous demeurons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Aperçu

Le Régime de pension des députés de l'Assemblée législative est un régime de retraite à prestations déterminées à l'intention des députés de l'Assemblée législative du Manitoba. Il est conçu pour fournir aux députés un revenu de retraite à vie.

Le Régime a été créé en 2005 et est administré par la Régie de retraite de la fonction publique (la Régie). Le Régime est assujéti au *Règlement sur les prestations de pension des députés* en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative*.

Inscriptions

L'adhésion au Régime est facultative. Les nouveaux députés peuvent s'inscrire dans les six mois suivant leur élection et leur participation se poursuit jusqu'à ce qu'ils ne soient plus en fonction.

Les cotisations cessent à la fin de l'année au cours de laquelle le député atteint l'âge de 71 ans ou lorsqu'il compte 35 années de service ouvrant droit à pension, selon la première éventualité. Les députés peuvent prendre leur retraite à 55 ans, après au moins un an de service.

Participants

		2025	2024
Participant	Participants non retraités	71	74
	Participants retraités et autres prestataires	75	72
	Total des participants	146	146

Message du directeur général

Michael Emslie

Voici le rapport annuel du Régime de pension des députés de l'Assemblée législative de 2025, un résumé du régime, des investissements et des états financiers vérifiés du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Résultats des investissements

En 2025, la Caisse a réalisé un rendement de 11,66 %, porté par le rendement robuste des actions américaines et des investissements dans les infrastructures. Ce résultat s'est situé légèrement sous le taux de référence stratégique de 12,44 %, principalement en raison d'un rendement relatif plus faible des actions internationales, des actions canadiennes et du capital-investissement.

Perspectives

Depuis mon arrivée à la Régie, en juillet dernier, j'ai eu l'occasion d'approfondir ma compréhension du rôle essentiel que joue l'organisme dans la protection de la sécurité financière des participants au Régime de pension des députés de l'Assemblée législative durant leur retraite. J'ai également pu constater directement le dévouement des personnes qui participent à ces travaux, au quotidien.

Je tiens à remercier Bruce Schroeder pour ses nombreuses années de leadership dévoué à titre de directeur général. Ses conseils ont aidé la Régie à traverser une période marquée par une croissance et des transformations importantes, tout en maintenant une attention soutenue à la qualité des services offerts aux participants.

Je tiens également à remercier Carmele Peter, présidente sortante du conseil d'administration, pour son leadership, son engagement et ses nombreux apports à l'organisme. En 2025, Brett Becker a été nommé président du conseil d'administration. Il apporte une vaste expérience en gouvernance des régimes de retraite et renforce ainsi la profondeur des connaissances et de l'expertise du conseil d'administration.

Au nom de la Régie, je remercie le conseil d'administration et notre personnel pour leur appui continu, leur collaboration et leur dévouement. Leurs efforts continuent de renforcer l'organisme et d'appuyer la réussite à long terme des régimes de retraite que nous administrons.

Haute direction de la Régie

(au 31 décembre 2025)

Administration

Michael Emslie, CPA, CA, IAS.A

Directeur général

Hans Berger

Directeur

Systèmes d'information de gestion

Jared Mickall, FICA, FSA

Directeur

Services actuariels et de retraite

Erin Polcyn Sailer, CPHR, MCIPD, CEBS

Directrice

Communications et services aux membres

Dawn Prokopowich

Directrice

Administration des services à la clientèle

Rick Wilson, CPA, CGA, CEBS

Directeur

Services de gestion et de communication
des finances et des investissements

Investissements

Peter Josephson,

analyste financier agréé

Dirigeant principal des
investissements

**Clancy Ethans, MBA, analyste financier
agréé**

Directeur général des actifs non
traditionnels

Services de consultation externe et surveillance réglementaire

Actuaire-conseil

Ellement Consulting Group

Conseiller juridique

Fillmore Riley

Vérificateur

Bureau du vérificateur général

Services aux députés

Les députés participant au Régime peuvent obtenir des renseignements et examiner leur compte avec le personnel de la Régie en personne, en mode virtuel, par courriel ou par téléphone. Afin de faciliter leur planification, ils sont toujours invités à convier leur conjoint, leur planificateur financier ou toute personne concernée par les principales décisions financières.

Gouvernance

(au 31 décembre 2025)

La Commission de régie de l'Assemblée législative nomme un commissaire pour établir le salaire, les indemnités et les prestations de retraite. Le commissaire met en œuvre toute modification et fait rapport de ses décisions à la présidence de l'Assemblée législative.

Régie de retraite de la fonction publique (organe directeur)

Le conseil d'administration de la Régie administre le Régime à titre de fiduciaire. Les membres sont des fiduciaires chargés de superviser l'administration du régime de retraite et la gestion de la Caisse, en veillant à ce que les placements profitent à l'ensemble des participants.

Président

Brett Becker, analyste financier agréé

Représentants du personnel

Jody Gillis, MTMS

Doug Troke

Samantha Probetts, CEBS, GBA, RPA

C. Reed Winstone, ing. (à la retraite)

Représentants de l'employeur

Donna Rose, baccalauréat en commerce (avec spécialisation), CEBS

Randal T Smith, c.r.

Scott Wilson, baccalauréat en commerce (avec spécialisation), CIM

Lynn Zapshala-Kelln, baccalauréat en administration, CPA

Comité des finances et d'audit

Scott Wilson

Président

Jody Gillis Samantha

Probetts Lynn

Zapshala-Kelln

Comité de gouvernance et de ressources humaines

Donna Rose

Présidente

Randal T Smith

Doug Troke

C. Reed Winstone

Comité des placements

Le Comité des placements gère les actifs du Régime de pension des députés de l'Assemblée législative.

Elizabeth Marr, analyste financière agréée, IAS.A*
Présidente

Brian Allison, baccalauréat en commerce, MBA, analyste financier agréé*

Brett Becker, analyste financier agréé^

Richard Brownscombe*

William Chornous, analyste financier agréé

Michael Emslie, CPA, CA, IAS.A^

Greg Epp +

Nicoletta Oprea
Sous-ministre adjointe,
Division de la trésorerie^

BJ Reid, FCPA, FCA, IAS.A*

C. Reed Winstone, ing. (à la retraite)^

* Personnes nommées en raison de leur expertise en placements

^ Conformément aux exigences de la loi

+ Personne nommée par Hydro-Manitoba pour représenter uniquement la Caisse de cette société

Cotisations et financement

Le Régime est financé par les cotisations des participants, les cotisations du gouvernement provincial et les revenus de placement. La cotisation des participants correspond à 9 % de leur salaire. La Province paie le reste des coûts liés aux prestations de pension et aux autres dépenses, comme les frais administratifs.

Formule

La formule de ce régime de pension à prestations déterminées se base sur le nombre d'années de service ouvrant droit à pension et sur la moyenne des cinq meilleures années de gains admissibles. Si un participant n'a pas accumulé cinq années de service, la moyenne est calculée en fonction de toutes les années travaillées pendant sa participation au régime.

La pension maximale correspond à 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de gains admissibles.

Le montant de la pension ainsi obtenu est assujéti aux plafonds fiscaux applicables.

Taux de rendement

Dans la mesure du possible, les actifs du Régime sont investis comme ceux de la Caisse de retraite de la fonction publique. En 2025, le taux de rendement du Régime était de 11,66 %, l'indice de référence étant de 12,44 %.

Rajustement en fonction du coût de la vie

Chaque année, les participants retraités du Régime ont droit à une augmentation correspondant à au moins les deux tiers (66,67 %) de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada enregistrée l'année précédente. L'IPC est une mesure de l'inflation. En 2024, l'IPC s'établissait à 1,83 %.

En 2025, l'indexation au coût de la vie du Régime a été de 1,22 %.

Points saillants

		2025	2024
Investissements	Taux de rendement	11,66 %	16,55 %
	Placements à la valeur marchande en fin d'exercice	53 110 058 \$	48 791 907 \$
	Revenu net des placements	1 414 578 \$	1 131 986 \$*
	Variation de la juste valeur des placements	3 462 769 \$	6 017 296 \$*
Cotisations et paiements	Cotisations salariales	1 025 961 \$	620 400 \$
	Paiements du gouvernement	1 174 576 \$	1 105 691 \$
	Total	2 200 537 \$	1 726 091 \$
Versements provenant de la Caisse	Prestations de pension versées	1 969 898 \$	1 828 748 \$
	Remboursements et transferts	616 537 \$	186 463 \$
Dépenses	Administration	109 270 \$	105 795 \$
	Placements	239 979 \$	190 857 \$

* Les montants de 2024 ont été redressés pour tenir compte des renseignements actualisés (les soldes déclarés auparavant étaient de 1 137 452 \$ et de 6 011 830 \$, respectivement).

Aspects financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Caisse de retraite de l'Assemblée législative relèvent de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, comme il est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers. La direction possède des contrôles internes pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité et de l'exactitude de l'information financière et pour protéger les actifs de la Caisse. De l'avis de la direction, les états financiers ont été réalisés en bonne et due forme et selon des seuils d'importance relative raisonnables, en y intégrant les estimations comptables et toutes les autres données qu'elle a jugées nécessaires, accessibles au 28 mai 2026.

Le cabinet Ellement Consulting Group a été nommé actuaire-conseil de la Caisse. Son rôle consiste à effectuer les évaluations actuarielles triennales de la Caisse conformément à la pratique actuarielle et à estimer les obligations relatives aux prestations à inclure dans les états financiers annuels.

Le vérificateur général effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les observations qui en découlent sont énoncées dans le rapport du vérificateur joint aux états financiers.

La responsabilité ultime des états financiers incombe aux membres du conseil d'administration de la Régie de retraite de la fonction publique. La Régie a mis sur pied un comité des finances et d'audit pour rencontrer le personnel de la Régie et les représentants du Bureau du vérificateur général. Il incombe au comité des finances et d'audit d'examiner les états financiers, de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté adéquatement de ses responsabilités et de formuler une recommandation au conseil d'administration de la Régie concernant l'approbation des états financiers. Les auditeurs ont un accès complet et illimité au conseil d'administration de la Régie ainsi qu'au comité des finances et d'audit.

Le conseil d'administration de la Régie a examiné et approuvé ces états financiers.

Au nom de la direction,



Michael Emslie
Directeur général
Régie de retraite de la fonction
publique



Rick Wilson
Directeur des
finances
Régie de retraite de la fonction publique

